

Date et Lieu des élections : **CAMPANILE POITIERS, le 17 octobre 2026**

Ouverture de l'Assemblée générale à 18 heures
Tous les adhérents ont signé la feuille de présence.

Ouverture du bureau de vote à 18 heures 15 minutes.

Déroulement de la procédure de vote

Dans la salle où se tient l'Assemblée Générale Ordinaire, afin de recevoir les membres présents désirant voter sur place, un bureau a été installé avec le matériel de vote (urne fermée, bulletins de vote avec les enveloppes et la liste d'émargement électorale).

Le matériel de vote a été adressé par courrier à chaque membre ayant droit de vote.

Les enveloppes **SOUS-SCELLÉS** contenant les bulletins de vote sont remises en main propre, devant l'AGO, afin d'être insérées dans l'urne.

Il est fait appel, parmi les membres présents à l'AGO, à trois scrutateurs afin de constituer le bureau de vote.

Constitution du bureau de vote sous la présidence de Marie-Claire BELAIN, Présidente de la Commission des Elections et membre non-sortant.

Trois membres ayant plus de neuf mois de cotisation se sont portés volontaires avec l'approbation de l'AGO :

Mme Chrytelle QUEMENER - M. Hubert DOUSSET - M. Aurélien PILAETE

Les membres du bureau de vote procèdent à la vérification et au pointage des enveloppes contenant les votes par correspondance afin de vérifier si le votant est à jour de sa cotisation et inscrit depuis au moins neuf mois à la date de l'élection.

Une enveloppe de vote n'a pas été prise en compte, celle de Mme NIEVA Gloria, car elle n'avait pas les 9 mois d'adhésion requise pour voter (bulletin de vote envoyé par erreur).

Les votes par correspondance ayant été recensés et consignés dans la liste des votants, par notre huissier, ont été déposés dans l'urne. Les électeurs présents qui n'avaient pas voté par correspondance ont déposé l'enveloppe contenant le bulletin de vote dans la même urne (fermée et visible par chaque membre présent) après émargement de la liste électorale.

La présidente (sortante) a déposé le constat de l'huissier, sur la table, afin que les personnes présentes puissent en prendre connaissance.

A l'issue des votes, il est demandé à l'assemblée s'il y a encore des personnes qui désirent voter sur place.

La clôture du scrutin : 18 heures 30 mn

Liste des candidats pour le renouvellement partiel statutaire du comité

Le bulletin de vote comporte une liste de sept candidats autorisés, à l'unanimité, à figurer sur le bulletin de vote par la commission des élections. Un procès-verbal a été dressé et signé par ces trois membres.

Le comité a reçu le PV et tous les candidats ont reçu également un courrier leur notifiant l'acceptation de leur candidature, aucune candidature n'a été refusée.

Dépouillement des votes devant l'Assemblée Générale (ouverture de l'urne)

Les membres du bureau de vote et les adhérents présents, avant de procéder au dépouillement, constatent que l'urne contient 42 enveloppes de vote.

Le bureau effectue ensuite le dépouillement de l'ensemble des votes, devant l'Assemblée Générale par la lecture des bulletins de vote et en décomptant les voix pour chaque candidat.

La présidente sortante, explique aux adhérents qu'ils peuvent se rendre compte, au fur et à mesure, de l'avancement des votes, auprès des scrutateurs.

Nombre d'électeurs ayant voté par correspondance	38
Nombre d'électeurs ayant voté sur place	5
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls (bulletin de vote avec 6 candidats)	1
Autre : le vote d'un adhérent, moins de 9 mois d'adhésion, n'a pas été comptabilisé.	
Nombre de suffrages pris en compte	42

Le bureau intègre les résultats du décompte des voix pour chaque candidat dans l'ordre alphabétique sur le tableau des résultats.

Promulgation des résultats annoncés à l'Assemblée Générale Élective

La Présidente de la Commission des Elections annonce à haute voix les résultats, par ordre alphabétique, devant l'Assemblée Générale. Ces résultats, qui sont reportés sur un document papier émarginé par les membres du bureau de vote, sous forme de tableau, sont mis à la disposition des adhérents.

Candidats	Nombre de voix	Résultats
1 - BALAGNE Sophie	28	ELUE
2 - BELAIN Philippe	40	ELU
3 - COUILLAUD Marie-Pierre	39	ELUE
4 - FAUREZ Florence	26	ELUE
6 - LENICE Noël	14	NON ELU
7 - LORSON Arnaud	15	NON ELU
5 - VIZZARI Renée	40	ELUE

Réclamations ou observations sur les votes

La Présidente de la Commission des Elections demande à l'Assemblée s'il y a des réclamations concernant le déroulement des élections.

Aucune contestation, réclamation ou observation n'ont été émises par l'Assemblée Générale Elective.

Conformément à la procédure, tous les bulletins de vote sont détruits sur place, devant l'assemblée générale.

Clôture de la séance à : 19 heures

Tous les membres de la Commission des Élections, présents, ont signé le procès-verbal de dépouillement
Marie-Claire BELAIN– Michèle EHRET
Les trois scrutateurs, membres du bureau de vote désignés en AG Elective, ont tous signé leur tableau et le procès-verbal de dépouillement.
Chrystelle QUEMENER – Hubert DOUSSET – Aurélien PILAETE